SECTEUR MOREPONT							
THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COPIL			
SECURITE (Garantir la sécurité et l'intégrité des personnes et des biens lors de crues de la Sorne)	Mesure 34 : ligne d'étanchéité provisoire aux anciens abattoirs		Ligne d'étanchéité provisoire le long des anciens abattoirs trop près du bâtiment (difficulté de mise en valeur ultérieure)	La position de la ligne d'étanchéité provisoire est maintenue pour respecter au mieux les exigences OEaux sur l'espace réservé au cours d'eau. Cette étanchéité doit permettre l'aménagement ultérieur du bâtiment. Une contrainte pourrait être d'utiliser le bâtiment comme ligne d'étanchéité dans l'ouvrage final.			
		Stabilité douteuse des arbres sur l'île en cas de crue = création d'embâcles potentiels		Le projet en tiendra compte.			
			Problème de robustesse et d'intégration si le remblayage n'est pas réalisé : une nouvelle arrièredigue ne serait par ailleurs pas intégrée d'un point de vue urbanistique	Le projet en tiendra compte.			
	Espace réservé au cours d'eau et à la promenade Aménagement dans son ensemble			Mesures validées.			
	Garder la morphologie existante en gardant des arbres en pied de berge entre les anciens abattoirs et Morépont			Mesure validée.			
		Soigner l'aménagement de la confluence avec le Ticle		Mesure validée.			
	Mesure 39 : abaissement de la berge et son aménagement à Morépont			Mesure validée.			
	Etangs didactiques		Mesure 40 : bassin didactique – à sortir du projet	d'ouvrage.			
NATURE ET PAYSAGE (Préserver et valoriser les potentiels naturels et paysagers des abords de la Sorne)	Promontoires et passerelles	Pour les passerelles à refaire, garantir une « unité » (voir passerelle sur l'Areuse de Geninasca Delefortrie)		Une analyse particulière sera menée pour les passerelles (type de structure, intégration, etc). Des recommandations seront faites dans le plan directeur des espaces publics de la Sorne en cours de réalisation. La passerelle actuelle du Haut-Fourneau sera intégrée dans cette analyse.			
		L'aménagement ne doit pas demander un entretien disproportionné Garder des ouvertures sur le cours d'eau Prévoir une discontinuité de la végétation		Le projet en tiendra compte.			
		Garantir l'alimentation du 2 ^{ème} lit vers l'île et être attentif aux problèmes de sédimentation		Le projet en tiendra compte. Une revue de projet par un écogéomorphologue est prévue.			
			Le parc urbain présenté ne correspond pas totalement à l'image du plan directeur	L'espace réservé au parc urbain correspond au plan directeur. L'objectif est de trouver un accord avec le propriétaire du terrain (éviter les blocages) pour aménager la Sorne dans les plus brefs délais (protection rapide contre les crues).			
				La station limnigraphique de l'OFEV doit être déplacée.			

SECTEUR MOREPONT							
THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COPIL			
ACCES A L'EAU (Favoriser l'accès à l'eau à toutes les catégories d'utilisateurs)	Placettes orientées vers la rivière le long du cheminement piétonnier			Mesures validées.			
		Prévoir une plage (banc de gravier) accessible par un sentier		Le projet doit permettre l'aménagement ultérieur d'une éventuelle plage naturelle. L'opportunité d'un tel aménagement sera démontrée dans le développement du projet de parc urbain.			
		Ne pas interdire l'accès au cours d'eau. Gérer ou influencer cet accès avec un entretien adapté. Pas d'accès aménagé		Ne pas interdire ni canaliser l'accès au cours d'eau. Gérer cet accès par un entretien différencié ou par une végétation adaptée, voire par des pentes de talus adaptées.			
MOBILITES DOUCES (Valoriser et améliorer le réseau des mobilités douces)	Continuité de la rue de l'Avenir à la passerelle de Morépont avec un revêtement adapté à tous les usagers Cheminement piétonnier continu en haut de berge			Mesures validées.			
		Le promontoire n'est pas utile (mesure 24) – les passerelles peuvent jouer ce rôle		La mesure 24 n'est pas retenue.			
		Les promontoires doivent être accessibles aux handicapés		Les accès aux divers aménagements du projet devront être adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux handicapés.			
		Mobilier urbain et éclairage doit être uniforme le long du chemin piétons Adapter le mobilier urbain sur le chemin en rive droite	Attention à l'éclairage des cheminements (sécurité de nuit)	publics de la Sorne contiendra des recommandations.			
		Projet à préciser dans la plaine de Morépont		Dans la plaine de Morépont, le cheminement longeant le cours d'eau en rive droite sera réservé aux piétons. Les cycles continueront de circuler sur les itinéraires actuels.			
	Pas de nécessité d'aménager un cheminement piétonnier supplémentaire à travers le futur parc urbain		Pas de nécessité de créer une liaison Nord-Sud supplémentaire au travers du futur parc urbain	Pas de cheminement traversant le parc urbain.			
		Revêtement du chemin, bois ou gravier ? Durabilité des pontons en bois		Une analyse comparative (avantages/inconvénients des variantes possibles) sera réalisée dans le projet.			
	Sentier didactique	Plutôt des panneaux didactiques que des sculptures		Faire une étude pour le sentier didactique. L'intégration de sculpture peut être envisagée en fonction des opportunités.			
		Utilité de développer un projet immobilier aussi important à Delémont ?		Cette problématique ne fait pas partie de la présente concertation.			
			Passerelle à l'aval des anciens abattoirs	L'opportunité de cette passerelle sera déterminée dans le cadre du développement du plan spécial « Europan 9 - Gros Seuc ». Le projet doit permettre sa réalisation ultérieure.			